

Informations de base	
2006/0161(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Véhicules à moteur à deux ou trois roues: emplacement pour le montage de la plaque d'immatriculation arrière (abrog. directive 93/94/CEE). Codification	
Abrogation 2010/0271(COD)	
Subject 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	